

Charte des espaces côtiers pour un mieux vivre



Près d'une centaine de personnes ont participé au débat.

À l'invitation de trois associations de défense de l'environnement (Asele, Demel, Gama), Janick Moriceau, vice-présidente du conseil régional, a présenté, dans un climat serein, la charte des espaces côtiers bretons.

Un constat d'abord. La Bretagne dispose d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel. Mais fragile. Exemple : mille hectares de surface utile agricole disparaissent chaque année dans le Finistère.

« La zone côtière doit rester un lieu de vie et de loisirs. Il est important de réfléchir à un territoire qui soit de terre et de mer, et donc de mieux se connaître entre agriculteurs, marins, promoteurs... pour un développement durable », affirme Janick Moriceau.

D'où la charte des espaces côtiers qui essaie de relever plusieurs défis : valorisation des atouts (tourisme,

nautisme, biotechnologie mer-santé, énergie marine) ; maîtrise de l'urbanisme avec diversité sociale ; préservation du patrimoine naturel, qualité des eaux ; réduction des pollutions ; anticipation du changement climatique (hausse du niveau de la mer, modification des espèces) et Scot marin. Il y a eu 127 adoptions de la charte, dont Esquibien, jusqu'à présent. La Région accompagne un projet s'il va dans le sens de cette charte.

Questions nombreuses. Réforme des collectivités, parc marin, immobilisme économique du Cap, agriculture côtière, préservation des espèces marines, prolifération des friches... « Pratiques sans excès, économie et écologie peuvent cohabiter, estime Didier Guillon. Ici le développement économique fait cruellement défaut. »